

HOTEL DES VENTES MOBILIERES DE DAX

2-4 avenue Georges Clemenceau
40100 DAX

DIMANCHE 23 NOVEMBRE 2014 à 14h30



- FRAIS** en sus des enchères (sous réserve d'annonce spécifique) : **20 % TTC**
Frais de vente majorés de 3% HT pour les enchères en direct sur interencheres-live.com
- Le **PAIEMENT** se fait expressément au comptant.
- Le **REGLEMENT** devra être effectué soit par chèque certifié, soit par chèque bancaire accompagné de deux pièces d'identité.
Règlement en espèces : encaissement uniquement à la fin de la vente. Maximum 3 000 € pour les particuliers et 1100 € pour les commerçants, pour l'ensemble des achats. Pour les acheteurs étrangers non commerçants, pas de plafond sur présentation du passeport valide.
Règlement par chèque bancaire CEE ou étranger : commission bancaire en sus : 20,31€ TTC
« L'opérateur de vente volontaire est adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15 rue Freycinet 75016 Paris. »
- L'ENLEVEMENT** est immédiat, sauf arrangement particulier avec l'étude. La responsabilité de l'acquéreur est entière et immédiate dès l'adjudication.
Il pourra toutefois être sursis à l'enlèvement pour des raisons techniques, et dans les délais normaux requis pour l'enlèvement, les biens restant sous la responsabilité de l'acquéreur. La responsabilité du commissaire-priseur ne pourra en aucun cas être retenue, ni pour quelque raison que ce soit après l'adjudication. L'acquéreur est le seul responsable des dommages qu'il causerait à autrui ou au bien d'autrui, et s'engage à les réparer.
En outre, la société de vente et le Commissaire-Priseur se réservent le droit de différer l'enlèvement jusqu'à encaissement complet du règlement
- ORDRES D'ACHAT** : Le commissaire-priseur, son personnel ou les experts se chargent d'exécuter gratuitement les ordres d'achat qui leur sont confiés, en particulier pour les amateurs ne pouvant assister à la vente. Les ordres d'achat sont une facilité pour les clients. Le commissaire-priseur, son personnel ou les experts ne sont pas responsables pour avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour toute autre cause.
En cas d'acquisition par ordre d'achat, l'enlèvement des lots est à la charge de l'acquéreur, la société de vente et le commissaire-priseur ne prenant pas la responsabilité des questions techniques liées à l'envoi des lots.
Frais d'expédition par lot : 20€ TTC, en sus des frais d'envoi, à la charge de l'acquéreur, sauf frais d'emballage spécifiques.
- RESPONSABILITE** : une exposition préalable permettant aux personnes de se rendre compte de l'état des lots, la responsabilité du commissaire-priseur ne peut être engagée après la vente. Aucune réclamation ne sera admise après la vente, celle-ci étant faite en l'état et sans garantie.
- CONDITIONS D'ACHAT POUR LES ARMES DE LA CATEGORIE B à D:**
Nous vous informons que les armes et munitions (du lot 101 au lot 134) ne seront pas présentées **en live**, lors de la vente aux enchères du dimanche 23/11/2014, pour **des raisons de réglementations et de sécurité** :
 - *Obligation de signer le livre de police, sur place, à l'Hôtel des Ventes de Dax, (muni des documents demandés)*
 - *Catégorie B, une demande d'autorisation*
 - *Catégorie C et D un permis de chasse ou de tir en cours de validité*
 - *Pièces d'identité*

Seuls les acheteurs potentiels, présents dans la salle pourront enchérir lors de la vente. Aucune livraison ne sera possible.

Expositions :

Samedi 22 novembre 2014 de 10h à 12h et 14h à 18h

Dimanche 23 novembre 2014 de 10h à 11h30

LANDES ENCHERES

S.V.V. n° 2002.397

Nicolas DAUCHEZ

Commissaire-Priseur habilité

76 cours Maréchal Joffre

40100 DAX

Tel : 05.58.90.96.20

Fax : 05.58.56.15.94

